DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 18 MARS 2021

<u>Délibération</u> n° 2021.03.037.B

L'entrepreneuriat au féminin : attribution d'une subvention aux Premières Nouvelle Aquitaine LE DIX HUIT MARS DEUX MILLE VINGT ET UN à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 12 mars 2021

Secrétaire de séance : Thierry HUREAU

<u>Membres présents</u>:

Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Véronique DE MAILLARD, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :

Michel ANDRIEUX à François NEBOUT, Marie-Henriette BEAUGENDRE à Thierry HUREAU, Gérard DESAPHY à Véronique DE MAILLARD, Michaël LAVILLE à Michel BUISSON

Excusé(s):

Gérard DEZIER, Michel GERMANEAU, Philippe VERGNAUD

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 MARS 2021

DELIBERATION N° 2021.03.037.B

INNOVATION - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - RECHERCHE : Monsieur ROY

L'ENTREPRENEURIAT AU FEMININ : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX PREMIERES NOUVELLE AQUITAINE

Dans le cadre du schéma général de développement économique du territoire, GrandAngoulême propose des actions visant à encourager l'entrepreneuriat et à compléter l'offre existante d'accompagnement des porteurs de projets.

Un ensemble d'outils et de dispositifs sont mis en œuvre par GrandAngoulême afin de développer la culture de l'entrepreneuriat, stimuler l'envie d'entreprendre, soutenir et accompagner l'émergence de projets innovants sur le territoire. Ces actions touchent différents publics tels que les collégiens et lycéens, les étudiants du territoire, les salariés, les demandeurs d'emploi, les femmes.

L'entrepreneuriat féminin est reconnu comme un enjeu majeur et comme un axe important de développement de la création d'entreprise.

Les Premières Nouvelle Aquitaine est un incubateur spécifiquement dédié aux femmes ayant un projet dans le domaine des services innovants, à potentiel économique et créateur d'emplois.

Depuis 2015, les Premières déploient leur activité en proposant des prestations de promotion de l'entrepreneuriat féminin et de formation en s'appuyant sur les acteurs locaux et en complémentarité avec eux.

Depuis 2017 les Premières ont mis en œuvre chaque année un programme de soutien à l'entrepreneuriat sur le territoire.

En 2020, le programme proposé consistait en :

- L'organisation de deux formations « Start1ères » de 2 jours chacune dont l'objectif est de valider les motivations et les compétences entrepreneuriales, faire connaître l'environnement institutionnel de la création d'entreprise et les étapes clés. Cet accompagnement est adapté et prend en compte les freins à la création spécifiques à ce public.
- L'organisation de deux formations leadership de 2 jours à destination des femmes entrepreneures déjà en activité.
- Mise en place d'ateliers « mon projet se construit ».

En 2020, ce sont près de 60 femmes qui ont bénéficié de ces ateliers et formations.

En 2021, le programme proposé comprend :

- Un événement de lancement dédié aux femmes entrepreneures et créatrices des Industries Culturelles et Créatives.
- Une formation « Start 1ère » de deux jours.
- Une formation leadership de deux jours
- Des ateliers « mon projet se construit »

Ce programme se mettra en place en concertation avec les acteurs du territoire et en complémentarité des actions déjà existantes.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux, des associations concernées, ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial par ces versements.

Je vous propose :

D'APPROUVER le versement d'une subvention de 4 070 € aux Premières Nouvelle Aquitaine au titre de la mise en place de ces actions sur le territoire en 2021.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES, ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	<u>Affiché le</u> :
24 mars 2021	24 mars 2021